



efficace et fiable

Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 22 juin 2017
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : **STOMP AQUA**

Design Code : A20877A
Agi Code : 54543 10 x 1 L
54971 4 x 5 L

MSDS: Version/Date : Version 3 / 22.01.2014

Fournisseur : Maag Profi, Syngenta Agro AG
Rudolf - Maag - Strasse 5
CH-8157 Dielsdorf
Suisse

Téléphone siège social : +41 44 855 88 77
Télécopie siège social : +41 44 855 87 01
E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

Numéro d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

Producteur : BASF Schweiz AG
Im Tiergarten 7
8055 Zürich, SWITZERLAND
Telefon: +41 44 7819-380
E-Mailadresse: christine.fernandez@basf.com

Directive des classification complémentaires pour la Suisse : SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Protection des jeunes travailleurs:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 22.01.2014

Version: 3.0

Produit: **STOMP AQUA**

(ID Nr. 30335245/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 22.01.2014

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

STOMP AQUA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Im Tiergarten 7
8055 Zürich, SWITZERLAND

Téléphone: +41 44 7819-380
adresse E-Mail: christine.fernandez@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

| Skin Sens. 1B
Aquatic Chronic 1

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:
 Irritant pour la peau.
 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280c	Porter des gants de protection.

Conseils de prudence (Intervention):

P303 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P311	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

| Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: PENDIMÉTHALINE

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives UE

Symbole(s) de danger

Xi Irritant.



N Dangereux pour l'environnement.



Phrase(s)-R

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S24 Éviter le contact avec la peau.

S29/35 Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S37 Porter des gants appropriés.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

| Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: PENDIMÉTHALINE

2.3. Autres dangersConformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants**3.1. Substances**

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, Suspension de capsules (CS)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine; pendiméthaline

Teneur (W/W): 38,7 %	Skin Sens. 1B
Numéro CAS: 40487-42-1	Aquatic Acute 1
Numéro-CE: 254-938-2	Aquatic Chronic 1
Numéro INDEX: 609-042-00-X	H317, H400, H410

4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE; DIPHENYLMETHANE-4,4'-DIISOCYANATE

Teneur (W/W): < 1 %	Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)
Numéro CAS: 101-68-8	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 202-966-0	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro INDEX: 615-005-00-9	Resp. Sens. 1
	Skin Sens. 1
	Carc. 2
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	STOT RE (Organes olfactifs) 2 (Par inhalation)
	H319, H315, H332, H334, H317, H335, H351, H373

diisocyanate de méthylènediphényle

Teneur (W/W): < 1 %	Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 26447-40-5	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 247-714-0	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro INDEX: 615-005-00-9	Resp. Sens. 1
	Skin Sens. 1
	Carc. 2
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	STOT RE 2
	H319, H315, H332, H334, H317, H335, H351, H373

| Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 22.01.2014

Version: 3.0

Produit: **STOMP AQUA**

(ID Nr. 30335245/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 22.01.2014

Teneur (W/W): < 1 %
 Numéro CAS: 9016-87-9

Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)
 Skin Corr./Irrit. 2
 Eye Dam./Irrit. 2
 Resp. Sens. 1
 Skin Sens. 1
 Carc. 2
 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
 STOT RE 2
 H319, H315, H332, H334, H317, H335, H351,
 H373

sulfate de magnésium

Teneur (W/W): < 20 %
 Numéro CAS: 10034-99-8
 Numéro-CE: 231-298-2

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine; pendiméthaline

Teneur (W/W): 38,7 %
 Numéro CAS: 40487-42-1
 Numéro-CE: 254-938-2
 Numéro INDEX: 609-042-00-X
 Symbole(s) de danger: Xi, N
 Phrase(s)-R: 43, 50/53

4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE; DIPHENYLMETHANE-4,4'-DIISOCYANATE

Teneur (W/W): < 1 %
 Numéro CAS: 101-68-8
 Numéro-CE: 202-966-0
 Numéro INDEX: 615-005-00-9
 Symbole(s) de danger: Xn
 Phrase(s)-R: 20, 36/37/38, 40, 42/43, 48/20
 Carc. Cat. 3

diisocyanate de méthylènediphényle

Teneur (W/W): < 1 %
 Numéro CAS: 26447-40-5
 Numéro-CE: 247-714-0
 Numéro INDEX: 615-005-00-9
 Symbole(s) de danger: Xn
 Phrase(s)-R: 20, 36/37/38, 40, 42/43, 48/20
 Carc. Cat. 3

| Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester

Teneur (W/W): < 1 %
 | Numéro CAS: 9016-87-9
 Symbole(s) de danger: Xn
 Phrase(s)-R: 20, 36/37/38, 40, 42/43, 48/20

Carc. Cat. 3

sulfate de magnésium

Teneur (W/W): < 20 %

| Numéro CAS: 10034-99-8

Numéro-CE: 231-298-2

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

| Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

| laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire
| procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

| Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 36 Mois

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

101-68-8: 4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE; DIPHENYLMETHANE-4,4'-DIISOCYANATE

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsque les limites d'exposition biologiques sont respectées.

(MAK (CH))

Repris dans la liste réglementaire, mais sans données - pour plus de détails voir le texte de la législation.

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

| 9016-87-9: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsque les limites d'exposition biologiques sont respectées.

(MAK (CH))

Repris dans la liste réglementaire, mais sans données - pour plus de détails voir le texte de la législation.

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VLE 0,02 mg/m³ (MAK (CH))

mesuré comme: NCO

VME 0,02 mg/m³ (MAK (CH))
mesuré comme: NCO
26447-40-5: diisocyanate de méthylènediphényle
VME 0,02 mg/m³ (MAK (CH))
mesuré comme: NCO
VLE 0,02 mg/m³ (MAK (CH))
mesuré comme: NCO

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	suspension
Couleur:	jaune à brun
Odeur:	odeur faible, semblable à une noix
Seuil olfactif:	Non déterminé du fait de l'effet sensibilisant sur les voies respiratoires.

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 22.01.2014

Version: 3.0

Produit: **STOMP AQUA**

(ID Nr. 30335245/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 22.01.2014

Valeur du pH:	env. 8 - 10 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 21 °C)	
Point de fusion:	env. 0 °C	
Point d'ébullition:	Données se rapportant au solvant env. 100 °C	
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant	
Vitesse d'évaporation:	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	pas facilement inflammable	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Température d'auto-inflammation:	354 °C	(DIN EN 14522)
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C)	
Densité:	Données se rapportant au solvant env. 1,18 g/cm ³ (20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	dispersible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Viscosité dynamique:	128 mPa.s (20 °C, 100 1/s)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	
Propriétés comburantes:	non comburant	

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5,23 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Le contact avec la peau entraîne une légère irritation.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) cobaye: sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine; pendiméthaline

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.

Données relatives à : 4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE; DIPHENYLMETHANE-4,4'-DIISOCYANATE

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale. La pertinence de ce résultat n'est cependant pas clairement établie pour l'homme. Groupe 3 IARC (non classifiable au regard de la cancérogénicité humaine).

Données relatives à : diisocyanate de méthylènediphényle

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale. La pertinence de ce résultat n'est cependant pas clairement établie pour l'homme.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE; DIPHENYLMETHANE-4,4'-DIISOCYANATE

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

Données relatives à : diisocyanate de méthylènediphényle

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine; pendiméthaline

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Données relatives à : 4,4'-METHYLENEDIPHENYL DIISOCYANATE; DIPHENYLMETHANE-4,4'-DIISOCYANATE

Données relatives à : diisocyanate de méthylènediphényle

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Toxique (toxicité aiguë) pour les organismes aquatiques Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 20,36 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

| CL50 (96 h) 88,4 mg/l, *Cyprinus carpio* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 1,49 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

| CE50 (72 h) 19,25 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine; pendiméthaline

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine; pendiméthaline

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 5.100

D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine; pendiméthaline

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.

La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 22.01.2014

Version: 3.0

Produit: **STOMP AQUA**

(ID Nr. 30335245/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 22.01.2014

Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu
 Transport par voie navigable en bateau citerne: Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Polluant marin: OUI
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Sea transport

IMDG

UN number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN)
 Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III
 Environmental hazards: yes
 Marine pollutant: YES
 Special precautions for user: None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Air transport

IATA/ICAO

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 22.01.2014

Version: 3.0

Produit: **STOMP AQUA**

(ID Nr. 30335245/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 22.01.2014

Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 22.01.2014

Version: 3.0

Produit: **STOMP AQUA**

(ID Nr. 30335245/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 22.01.2014

Type de navire:

Non évalué

Ship Type:

Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (annexe 4 du VwVwS (Allemagne)): (2) Polluant de l'eau.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Xi	Irritant.
N	Dangereux pour l'environnement.
Xn	Nocif.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
20	Nocif par inhalation.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
48/20	Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Resp. Sens.	Sensibilisation des voies respiratoires
Carc.	Cancérogénicité
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Carc. Cat. 3	Substances cancérigènes Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérigènes possibles.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes olfactifs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes () à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.